



Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes
Séance du jeudi 13 octobre 2022

N°17 – D.13.10.2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize octobre à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur LAKHNECH Yassine, président.

Point à l'ordre du jour :

Vœu situation en Iran

Membres présents : LAKHNECH Yassine, BERRUT Catherine, SCOLAN Virginie, PERSICO Simon, BARBIER Emmanuel, BERZIN Corinne, SCHWARTZ Jean-Luc, LAMBLIN Jacob, LETUE Frédérique, BESSIERES Bernard, ADAM Véronique, VINCENT Thierry, DEVILLERS Thibaut, VILAIN Coriandre, FORESTIER Gérard, MICHEL Mickaël, WITINDI Matis, DOULAT Léonce, WARIN Malo, VAN DER BEEK Cornelis, SAMSON Yves, DESPREZ Frédéric, FEIGE Jean-Jacques, SIMIAND Marie Christine, DAUGUET Pascale.

Membres représentés : MERMILLOD Martial (donne procuration à SCOLAN Virginie), MERLE Elsa (donne procuration à DEVILLERS Thibaut), SCOTTO D'ARDINO Laurent (donne procuration à LE ROY Anne), CHALON Nathalie (donne procuration à FORESTIER Gérard), BORRAS Isabelle (donne procuration à ADAM Véronique), JANAMI Selma (donne procuration à WITINDI Matis), HASSANI Jawhara (donne procuration à WARIN Malo), BOLF Edith (donne procuration à BARBIER Emmanuel), VERNAY Pascale (donne procuration à LAKHNECH Yassine), CORVAISIER Bénédicte (donne procuration à VINCENT Thierry), LE ROY Anne (donne procuration à LETUE Frédérique), PUGEAT Véronique (donne procuration à BERRUT Catherine).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

« L'Université Grenoble Alpes exprime sa solidarité pleine et entière avec les Iraniennes et Iraniens, et en particulier avec les étudiantes, étudiants et universitaires, qui manifestent pour leurs droits et notamment les droits des femmes.

L'UGA condamne fermement la répression violente et meurtrière des manifestations consécutives à la mort en détention de Mahsa Amini le 16 septembre 2022. Elle exige une nouvelle fois la libération de la chercheuse franco-iranienne Fariba Adelkhah, emprisonnée de manière arbitraire, et du chercheur suédo-iranien Ahmadreza Djalali, qui reste sous le coup d'une condamnation à mort.

L'Université Grenoble Alpes soutient tous les étudiants et universitaires qui, à travers le monde, luttent pour la liberté, la liberté académique et l'accès à la connaissance sans discrimination aucune. Elle condamne toute forme d'arbitraire, d'oppression, de discrimination et de domination institutionnalisée ou systématique. »

Il est proposé au conseil d'administration de se prononcer sur le vœu présenté.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	25
Membres représentés	12
Nombre de votants	37
Voix favorables	37
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le vœu présenté.

Publié le : 27/10/2022

Transmis au Rectorat le : 27/10/2022

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 13 octobre 2022

Pour le Président et par délégation

Le Directeur général des services,
Jérôme PARET

Pour le Président
et par délégation
Le Directeur général des services
Jérôme PARET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.